



COMMUNE DE PORTEL-des-CORBIÈRES
- AUDE -

Compte-rendu de séance

Conseil municipal du lundi 4 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, quatre décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, (CGCT), s'est réuni dans la salle du conseil municipal sise 10, avenue des corbières à PORTEL-des-CORBIÈRES; sous la présidence du maire Bruno TEXIER.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : mesdames MEILLIAND. BOUDIAF. SUNER et messieurs TEXIER. NOWOTNY. MAGRO. GARCIA. HABERT. ARCOS. MANDIN.

Absents excusés et représentés :

1. Madame ROUANET donne son pouvoir à monsieur TEXIER.
2. Madame CASTEL donne son pouvoir à madame SUNER.
3. Monsieur AUZOLLE donne son pouvoir à monsieur MAGRO.

Absentes non excusées :

1. Madame Anne-Marie BONNET
2. Madame Julia TACCOËN

Le quorum est constaté.

Date de convocation : **29 novembre 2023**

Date d'affichage de la convocation : **29 novembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 3

Nombre de votants : **13**

Majorité absolue : 8

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Bernard NOWOTNY, à l'unanimité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

A l'ordre du jour figure :

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 28 novembre 2023,

- 1) Décision modification n°2 - Prêt relais—préfinancement subventions, vente et FCTVA.
- 2) Décision modification n°3 - Régularisations budgétaires sur exercices antérieurs, dissolution syndicats.
- 3) Décision modification n°4 - Recréditation de titres après annulations sur exercices antérieurs.
- 4) Informations relatives à l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal à monsieur le maire.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

ADOPTION du **procès-verbal** du conseil municipal du 28 novembre 2023

Approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 1

DECISION MODIFICATIVE N°2—prêt relais—préfinancement subventions, vente et FCTVA

DÉLIBÉRATION N°073-2023, approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 2

DECISION MODIFICATIVE N°3 — Régularisations budgétaires sur exercices antérieurs—dissolution syndicats

DÉLIBÉRATION N°074-2023, approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N° : 3

DECISION MODIFICATIVE N°4 — Recréditation de titres après annulations sur exercices antérieurs

DÉLIBÉRATION N°075-2023, approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTION N°4 :

Informations relatives à l'exercice des compétences déléguées par le conseil municipal à monsieur le maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 18h49.

Bernard NOWOTNY,
Secrétaire de séance

Bruno TEXIER,
Maire.